

Annecy le 18 mars 2021

Avec Mobi bail, c'est plus facile de trouver un meublé pour une courte durée

Le territoire est attractif et l'offre de meublés s'adresse surtout à une clientèle de tourisme. Cette offre d'hébergements touristiques s'est accélérée avec le développement des plateformes numériques type Airbnb, permettant notamment aux particuliers de louer leur résidence principale plusieurs semaines par an.

Avec des biens qui sortent du circuit de location classique pour s'orienter vers une location touristique à forte rentabilité, les logements pour les habitants, étudiants et salariés du territoire deviennent plus rares.

Le bail mobilité, un produit qui permet plus de flexibilité

Créé par la loi ELAN, le bail mobilité est un contrat de location de courte durée d'un logement meublé qui donne plus de flexibilité au bailleur et facilite l'accès au logement.

Ne pouvant dépasser une période de 10 mois, ni être reconduit, le bail mobilité s'adresse plus spécialement aux étudiants et aux personnes en mobilité professionnelle.

Les locataires éligibles au dispositif peuvent être couverts par la garantie *Visale* (Action Logement) qui se porte garante du bon paiement des loyers et des dégradations locatives auprès des propriétaires.

Mobi bail, l'outil du Grand Annecy dédié au bail mobilité

Le Grand Annecy a souhaité créer un outil adapté au territoire pour encourager le recours à ce type de bail et proposer une offre de logements temporaires à des prix raisonnables, pour les actifs en mobilité, les intérimaires, les saisonniers, les salariés en formation professionnelle, les étudiants ou encore les apprentis.

Mobi bail est une expérimentation qui s'inscrit dans le plan de relance post Covid porté par le Grand Annecy et dans la convention pour le logement des travailleurs saisonniers du Lac d'Annecy.

Le site Mobi bail, développé par la société *Nouveaux Territoires* pour le Grand Annecy, a été mis en service le 17 mars 2021.

grandannecy.mobibail.fr

Pour Frédérique Lardet, Présidente du Grand Annecy : « *Un an jour pour jour après le début du premier confinement, nous lançons Mobi bail, pour soutenir l'économie locale et touristique par une optimisation du parc immobilier. Cet outil de mise en relation des propriétaires de meublés et des locataires en recherche d'une location temporaire va permettre aux salariés qui arrivent sur le territoire, aux saisonniers ou aux jeunes en formation de venir travailler chez nous avec plus de sérénité* ».

Bruno Lyonnaz, Vice-président Habitat et Etienne Andréys, Vice-président Tourisme durable, peuvent répondre à vos questions lors d'une interview à programmer si vous le souhaitez.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.